DOCUMENT PRÉALABLE À LA LIVRAISON DE DECHETS

A nous retourner 72h avant les premiers apports

Ce document est valide jusqu'au 31/12/2025

Cadre réservé à l'exploitant		
N° de demande :	Date de la demande :	Validité : du au (1 an maximum)

1. Renseignements « Producteur de déchets » : Propriétaire du terrain / Maître d'ouvrage

Nom ou raison sociale :
N°SIRET :
Adresse :
Code postal : Commune :
Contact :
Mail :
Téléphone :
Fax :

2. Renseignement « Intermédiaire » (demandeur) : Client

Nom ou raison sociale :
N°SIRET :
Adresse :
Code postal : Commune :
Contact :
Mail :
Téléphone :
Fax :

3. Renseignements « Transporteur »

Raison sociale :
N°SIRET :
Adresse :
Code postal : Commune :
Contact :
Mail :
Téléphone :
Fax :

4. Adresse du chantier:

Adresse :
Code postal : Commune :
Référence cadastrale - Feuille : Section : N° de parcelle(s) : ou Coordonnées GPS :

5. Typologie de chantier :

☐ Chantier éligible REP ☐ Chantier non éligible REP → ☐ Inertes
→ ☐ K3 +
→ ☐ Recyclable

6. Caractéristiques des déchets :

Tonnage prévisionnel : tonnes

7. Codes déchets (annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement) :

☐ Béton
Code 17.01.01

☐ Terres et Cailloux sans substances dangereuses
Code 17.05.04

☐ Mélange de béton, tuiles et céramique sans substances dangereuses
Code 17.01.07

☐ Mélange bitumineux ne contenant pas de goudron
Code 17.03.02

8. Engagement concernant le chantier :

☐ **Le chantier n'est pas présumé ou connu comme contaminé ou à risque, le demandeur s'engage à :**

- Amener des déchets sans amiante (notamment dans les enrobés)
- Amener des déchets conformes aux spécifications du présent document et conformes à l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes (NOR DEVP 1412523A).
- Utiliser des camions conformes à la législation et respecter nos consignes de sécurité (pas de surcharge, EPI pour les chauffeurs, consignes de circulation sur site etc…) afin d'assurer le transport du déchet dans le respect du Code de la Route.
- Nous informer de tout élément susceptible d'engendrer une modification de la présente demande, notamment en cas de présomption de matériaux pollués ou n'entrant pas dans la classification exposée au point 6 de ce document.
- Contrôler régulièrement le caractère inerte des déchets apportés, au sens de l'arrêté du 12 décembre 2014 précité.
- Porter à notre connaissance tout changement qui interviendrait sur le déchet et modifierait les caractéristiques susmentionnées, tout traitement et/ou opérations éventuellement réalisés sur les déchets.

Producteur des déchets	Intermédiaires (Demandeur)
Date : Cachet, signature :	Date : Cachet, signature :

Avertissement : tout déchet non autorisé sur nos sites fera l'objet d'un refus par notre société, qui a pour obligation d'en informer les autorités compétentes.
Nous nous réservons le droit de demander des tests complémentaires en fonction de l'importance du chantier ainsi que de pratiquer des contrôles inopinés sur les chargements. Si une présomption de pollution ou de caractère non inerte de déchet se présentait au cours des apports sur nos sites, le client producteur ou porteur du déchet s'engage à réaliser de nouvelles analyses (essai de lixiviation, étude de sol…) visant à caractériser le déchet et à en fournir les résultats. Il sera par ailleurs demandé au client de venir reprendre les matériaux non conformes dans un délai maximum de 10 jours ouvrés, sous peine de pénalités financières de 150€/tonne.

8. Décision : ☐ Accord	☐ Refus
Motif en cas de refus :	Nom, Prénom : Date : Cachet, signature :

En cas d'acceptation des déchets, l'accusé d'acceptation complétant ce DAP est délivré sous forme d'un bordereau de suivi des déchets inertes pour chaque dépôt.
Cet accusé d'acceptation mentionne le numéro du présent DAP, la quantité de déchets admise (en tonne), la date et l'heure de l'acceptation des déchets.

DOCUMENT À RENVOYER PAR MAIL À demandes.dap@bronzoperasso.fr